

MANDAT

Je soussigné(e) né(e)

Demeurant à

..... téléphone

Ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de (*lien de parenté*)

M..... née.....

Né(e) le à

Décédé(e) le à

Ville de

Domicilié à

mandate l'Entreprise de Pompes Funèbres Ronan ALLAIN, conformément aux articles 1984, 1985 et suivants du Code civil d'effectuer en mes lieu et place, toutes démarches, formalités et prestations notamment de signer tout document nécessaire au obsèques du défunt ci-dessus désigné, selon mes instructions

Fait à le

Le mandataire (entreprise)

Signature de la mention "lu et approuvée"

Le mandant (famille)

RAPPEL DU CODE CIVIL / RAPPEL DU CODE CIVIL / RAPPEL DU CODE CIVIL /

Art. 1984 : Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire.

Art. 1985 : Le mandat peut être donné par acte authentique ou par acte sous seing privé, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement, mais la preuve testimoniale n'en est reçue que conformément au titre "Des contrats ou des obligations conventionnelles en général". L'acceptation du mandat peut n'être que tacite et résulter de l'exécution qui lui a été donnée par le mandataire.

Art. 1986 : Le mandat est gratuit s'il n'y a convention contraire.

Art. 1987 : Il est ou spécial et pour une affaire ou certaines affaires seulement, ou général et pour toutes les affaires du mandant.

Art. 1988 : Le mandat conçu en termes généraux n'embrasse que les actes d'administration.

Art. 1989 : Le mandataire ne peut rien faire au-delà de ce qui est porté dans son mandat : le pouvoir de transiger ne renferme pas celui de compromettre.